

Démantèlement du service public d'éducation

Une fois de plus, le service public d'éducation nationale est victime de la logique comptable du gouvernement : suppressions de postes dans le second degré, créations dans le premier degré qui ne répondent pas aux besoins engendrés par la hausse démographique, suppressions de postes administratifs, services d'orientation sacrifiés, baisse des recrutements aux concours...

L'académie de Lille est la plus touchée par ces restrictions budgétaires : à la rentrée 2006, 636 postes supprimés dans le second degré pour une baisse prévue de 7300 élèves soit un poste supprimé pour 11 élèves et seulement 8 postes créés dans le premier degré alors que le nombre d'élèves augmente de 1000 soit une création pour 125 élèves en plus ! Il faut ajouter à cela les 113 «super profs» pour les collègues labellisés «ambition réussite» qui sont créés grâce à des suppressions de moyens dans les autres établissements.

Alors que l'académie de Lille est connue pour ses difficultés sociales, pour son retard scolaire, ce sont 3568 emplois qui ont été suppri-

més depuis 1998 dans le second degré. Dans le même temps, depuis 2003 l'académie accueille 4000 élèves supplémentaires dans le premier degré, ce qui engendre... la suppression de 39 postes depuis cette même date. Les conséquences pour les élèves et les personnels en sont bien connues :

◆ des classes de plus en plus surchargées de la maternelle au lycée, le recul des heures en petit groupe, des options sacrifiées...

◆ la baisse de la scolarisation des 2-3 ans faute de personnels suffisants pour les accueillir.

◆ la prise en charge de plus en plus difficile des élèves en difficulté du fait du manque de personnel spécialisé.

◆ l'échec scolaire qui ne recule plus dans l'académie de Lille depuis le début de ces coupes sombres dans les personnels.

L'académie de Lille, certes la plus touchée, n'est qu'un reflet partiel de la situation catastrophique du service public d'éducation en France : 2083 suppressions de postes dans le second degré et seulement 694 créations dans le premier degré pour la rentrée 2006. Les académies du nord du pays souffrent le plus de ces restrictions : dans le second degré, 273 suppressions à Nancy-Metz, 188 à Amiens, 186 à Dijon, 150 à Rouen, 146 à Orléans-Tours, 137 à Reims, etc. Pour justifier ces suppressions,

le rééquilibrage vers les académies du sud du pays est souvent invoqué. Beau rééquilibrage que les 56 suppressions à Nice, les 37 à Aix-Marseille. Et que dire des 20 créations de postes à Bordeaux, des 48 à Toulouse : face à la hausse démographique que connaissent ces régions, ces postes ne permettront pas d'assurer la qualité de l'enseignement et, surtout, ces créations ne compenseront pas les suppressions de ces dernières années. Derrière cette logique comptable se poursuit le démantèlement du service public d'éducation. La priorité du ministère est aujourd'hui de faire des économies sans aucune prise en compte des besoins réels et des réalités de terrain.

Sud éducation s'oppose fortement à ces réductions de moyens et revendique au contraire des créations de postes, des moyens appropriés à la hausse démographique dans le premier degré et la prise en compte de l'enseignement spécialisé, la titularisation de tous les précaires. Dans l'académie de Lille, la réponse syndicale a débuté par une journée de grève et une manifestation régionale le vendredi 20 janvier qui doit impulser un mouvement national de protestation car plus que jamais une autre école est possible.

Sud éducation Nord Pas-de-Calais

Contre les salaires au mérite, pour des augmentations uniformes

Le discours dominant des médias et des derniers gouvernements en matière salariale est celui qui décrit quotidiennement un fonctionnaire attaché à ses «privileges» et à son «pouvoir d'achat» quand le reste de la population épouse «les indispensables changements» voire mieux : «les réformes devant lesquelles nous n'avons que trop tardé». Ce discours devenu hégémonique arrive même à persuader nombre de cadres A de la fonction publique qui, dans cette culpabilisation organisée, en oublient que la fonction publique c'est aussi des cadres B et des cadres C.

Pour ces derniers, dans l'Education nationale en fin de carrière, le salaire s'élève royalement à 1692 euros mensuels (salaire brut à l'indice 378). Ce collègue TOS perçoit donc en fin de carrière le même salaire qu'un professeur après... 3 mois d'ancienneté. Au regard de ces chiffres, nous pensons que les revendications syndicales en matière de salaire ont toutes leur légitimité, surtout quand le SMIC est à 1217,88 euros (mensuel brut), que se multiplient les salaires inférieurs à ce SMIC selon les formes diverses de l'emploi précaire, et qu'augmente chaque année en France le nombre de ceux qui payent l'impôt sur la fortune.

Le salaire au mérite existe, nous le rencontrons dans chaque catégorie.

Les syndicats traditionnels publient souvent les grilles qui suivent mais peu les commentent. Elles traduisent pourtant les inégalités salariales qui ne reposent que sur la volonté de diviser les personnels et de les voir s'affronter par l'intermédiaire des corporatismes syndicaux.

Prenons la grille salariale (tableau 1) des professeurs des écoles, certifiés, CPE, PLP2 qui est commune depuis la loi d'orientation de 1989. Elle s'échelonne de l'indice 348 à l'échelon 657. Le traitement double donc sur l'espace d'une carrière pour celles et ceux qui atteignent la «hors-classe». Le système de promotion à trois vitesses (tableau 2) : grand choix/choix/ancienneté vient augmenter les écarts salariaux pour un même emploi. Il est possible de passer du 1^{er} au 11^{ème} échelon en vingt ans pour les mieux notés par les IEN et les IPR —qui eux, ont obtenu depuis 15 ans de voir leur carrière se dérouler à la plus grande vitesse et viennent à l'autonomie dernier d'obtenir du ministre Robien une nouvelle revalorisation salariale. Celui qui arrive au 11^{ème} échelon en vingt ans pourra prétendre à la «hors-classe» qui, par définition n'est pas faite pour tous puisqu'elle consiste justement à distinguer les uns de la masse des autres.

Sans compter la «hors-classe», le collègue le plus rapide «récolte» 276 999 points d'indice sur une carrière de 40 ans. Celui qui passe toute sa carrière à l'ancienneté «récolte» 262 061 points. Sachant que le montant annuel du point d'indice au 1^{er} novembre 2005 est de 53,711 euros (4,48 par mois, brut), la différence de traitement entre les deux situations est de 14 938 points soit 66 922 euros sur 40 ans de carrière. Cette distinction substantielle relève au final de la seule appréciation de la hiérarchie sur notre travail, le tout par des gens (IEN et IPR) qui se sont donnés comme mandat syndical d'échapper au système qu'ils perpétuent pour les autres. Il est donc important de continuer à dénoncer cette situation et à revendiquer l'avancement de toutes et tous à la plus grande vitesse, et d'interroger sur ces questions les inspecteurs qui siègent dans les instances paritaires.

Des revendications solidaires pour l'unité des luttes.

La tradition imposée par les syndicats majoritaires aussi bien dans l'éducation nationale qu'au niveau interprofessionnel est celle des augmentations de salaire en pourcentage. Quand elle veut jouer sur une ligne maximaliste, la direction confédérale de la CGT revendique 5% d'augmentation des salaires ou



5% de rattrapage du pouvoir d'achat. Regardons la revendication de plus près. Pour celle ou celui (c'est plus souvent celle) qui est au SMIC, l'augmentation de 5% lui «rapporterait» 1692 + 84 = 1776 euros. Pour celle ou celui qui est agrégé «hors-classe» (c'est plus souvent celui), l'augmentation serait de 3674 + 184 = 3858 euros. Grâce à l'action unitaire des salariés les écarts salariaux se seraient ainsi creusés entre le haut et le bas de l'échelle. Les plus mal payés gagneraient 84 euros supplémentaires et d'autres, les mieux rémunérés de l'Éducation nationale, 184 euros de plus chaque mois. Et tout cela au nom de l'unité ? Sud éducation est en désaccord avec cette conception des luttes et des revendications salariales. Quand des conflits salariaux voient le jour dans certaines entreprises, il n'est pas rare

de voir les travailleurs s'organiser autour de la revendication d'une même augmentation pour tous. Ce fut le cas en 2005 dans le transport aérien ou à Radio France. C'est ce que nous appelons des augmentations uniformes. Elles visent à réduire la hiérarchie des salaires et parce qu'elles sont facilement lisibles, elles peuvent être génératrices d'unité dans les luttes. Dans la fonction publique, il s'agit d'augmenter le nombre de points de la même façon pour tous et non d'augmenter la valeur du point qui elle, creuse les écarts et donne toujours moins à celles et ceux qui ont moins.

Pour l'unité des luttes, 300 euros pour tous, tous pour 300 euros !

Sud éducation Puy-de-Dôme

CATÉGORIES	ECHELONS (TABLEAU 1)										
TITULAIRES ET STAGIAIRES	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Agrégés	378	435	477	517	553	592	634	683	733	782	820
Agrégés hors classe	657	695	733	775	820	"A"					
Bi-admissibles	365	399	420	441	468	499	526	566	611	657	687
Instituteurs	340	356	365	372	382	389	398	419	440	468	514
CE d'EPS classe normale	296	338	358	375	393	414	433	457	481	510	539
AE, CE, PLP1, PEGC classe normale	320	338	358	375	393	413	433	457	481	510	539
PEGC et CE-EPS hors classe	456	480	509	538	611	657					
PEGC et CE-EPS classe exception.	611	663	694	740	782						
Profs des Ecoles, Certifiés, CPE, PLP2	348	375	394	415	438	466	494	530	566	611	657
Profs des Ecoles, Certifiés, CPE, PLP2 H-classe	494	559	600	641	694	740	782				

NON TITULAIRES												
M.A. 1 ^{ère} catégorie	348	375	394	415	438	459	483	506				
M.A. 2 ^{ème} catégorie	320	334	350	367	383	394	415	446				
M.A. 3 ^{ème} catégorie	271	293	306	320	336	355	373	389				
MI-SE	271											
Assistants d'éducation	271											

PROFESSEURS DES ECOLES PE, certifiés, CPE, PLP2	AVANCEMENT (TABLEAU 2)		
PASSAGES DE CHELONS	GRAND CHOIX	CHOIX	ANCIENNETE
10 au 11	3a	4a 6m	5a 6m
09 au 10	3a	4a	5a
08 au 09	2a 6m	4a	4a 6m
07 au 08	2a 6m	3a	3a 6m
06 au 07	2a 6m	3a	3a 6m
05 au 06	2a 6m	3a	3a 6m
04 au 05	2a		2a 6m
03 au 04	avancement automatique : 1a		
02 au 03	avancement automatique : 9m		
01 au 02	avancement automatique : 3m		

RÉFORMES